

EINLADUNG

Sehr geehrte Mitglieder, Ehrenmitglieder, Partner und Freunde
der ANCES « Association Nationale des Communautés Educatives et Sociales »
Lëtzebuurger Fachverband fir Sozial Aarbecht, Bildung an Erzéiung (LFSA)

GENERALVERSAMMLUNG

AM DONNERSTAG, DEM 7. DEZEMBER 2017, 17.30 – 19.30

IM SITZUNGSSAAL DER EGCA A.S.B.L. – 4, RUE JOS FELTEN - L-1508 HOWALD

TAGESORDNUNG

STATUTARISCH-ADMINISTRATIVER TEIL

1. Begrüßung durch den Präsidenten
2. Bericht der vergangenen Generalversammlung am 12. Mai 2016
3. Rückblicke auf die Jahre 2016 und 2017
 - a) Präsident, Charel Schmit
 - b) Generalsekretärin, Sandie Richard
 - c) Kassierer, Guy Aeckerlé
4. Kassenprüfungsbericht
5. Genehmigung der Jahresberichte, Entlastung des Vorstandes
6. Jährliche Aktualisierung der Mitgliederliste
7. **Wahl eines neuen Vorstandes**¹ - *Neue aktive Vorstandsmitglieder sind herzlich willkommen: Die Mitglieder, die ihre Kandidatur für den Vorstand abgeben bzw. hinterlegen möchten, bitten wir uns diese zukommen zu lassen an folgende Emailadresse info@ances.lu oder sie bei der Generalversammlung zu vorzutragen.*
8. Zukünftiges Aktivitätsprogramm und 40. Gründungsjubiläum der ANCES (1978-2018)
9. Vorbereitung der **Generalversammlung am 20. März 2018 – World day of social work**
10. Vorstellung der Budgetvorlage 2017-2018

FACHPOLITISCHER TEIL

11. Resolutionen und Stellungnahmen
12. **Interreg-Projekt „Eur&Qua“** (2017-2020) – Kinderrechte grenzüberschreitend
13. Offener Austausch

Wir freuen uns sehr über Ihre Anwesenheit und bitten ggfls. um kurze Anmeldung per Mail.

Mit freundlichen Grüßen,
der Vorstand der ANCES

¹ <http://www.ances.lu/index.php/organisation/statuts/124-nouveaux-statuts-de-lances-asbl> **Art. 12** L'association est administrée par un **conseil d'administration (CA)** qui se compose de trois membres au moins, de 19 membres au maximum, ces membres étant élus chaque année par l'assemblée générale à la majorité simple, pour une **durée de cinq ans** et renouvelables par tiers chaque année. L'ordre de sortie est fixé par tirage au sort, sans que toutefois le président, le secrétaire général et le trésorier puissent faire partie de la même série. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles. Les candidats nouveaux présenteront leur candidature lors de l'assemblée générale par écrit ou par oral au président de l'association. **Art. 18** Lors de la nomination, de l'élection et composition des organes et structures ainsi que concernant la répartition des fonctions et responsabilités, les associés tâcheront de veiller à un **équilibre entre les genres** et un équilibre entre les membres issus de la pratique professionnelle et celui du monde académique. Il est veillé à une rotation des mandats, charges et fonctions ; **la durée des charges et fonctions étant de cinq ans, renouvelable une fois.**

Walferdange, le 30.11.2017

Chers/chères membres, collaborateurs/-trices et ami(e)s de l'ANCES,

Le Conseil d'Administration de l'«Association Nationale des Communautés Educatives et Sociales» vous prie de bien vouloir régler **votre cotisation annuelle** afin de nous permettre à poursuivre nos activités, comme par exemple l'organisation de conférences, de débats ou la publication du périodique de l'ANCES qui s'appelle « **arc – archiv fir sozial aarbecht, bildung an erzéiung** ».

Veillez nous faire parvenir votre adresse email par courriel : info@ances.lu pour pouvoir vous informer à l'avenir par ce biais sur nos activités et les activités de nos membres.

Suite à notre Assemblée Générale du 22 mars 2010, les montants des cotisations sont comme suit :

Membre institution	100.- € inclus abonnement périodique de l'arc
--------------------	---

L'abonnement des institutions inclut **quatre exemplaires** par numéro édité de l'arc. Veuillez nous faire transmettre par courriel : info@ances.lu les adresses de vos maisons/ services/ groupes afin de leur envoyer directement un exemplaire. Dans le cas contraire nous allons les envoyer exclusivement à la direction de l'institution. **Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires, veuillez nous verser encore la somme supplémentaire de 25 € par exemplaire de numéro édité. (p.ex. 7 exemplaires = 100 + 3x25 = 175 € à virer)**

Membre individuel	25.- € inclus abonnement périodique de l'arc
Membre d'honneur	min. 25.- € inclus abonnement périodique de l'arc
Membre d'étudiant	10.- € inclus abonnement périodique de l'arc

L'abonnement des particuliers inclut **un exemplaire** par numéro édité de l'arc.

Si vous souhaitez rester/ devenir membre pour l'année 2016, veuillez verser le montant respectif sur le compte chèque postal de l'ANCES a.s.b.l.

IBAN LU37 1111 0029 7767 0000 (code BIC: CCPLLULL).

Dans l'espoir que la présente trouve bon accueil, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

pour le Conseil d'Administration
Charel Schmit, président
Sandie Richard, secrétaire générale
Guy Aeckerlé, vice-président et trésorier
Fernand Schintgen, vice-président
Danielle Lellinger, vice-président